



ESPACE, DOMAINE OPÉRATIONNEL : VERS UN « SPATIAL DE COMBAT » ?

LES MOTS ET LE SENS DES MOTS

Par le général de corps aérien (2S)

Jean-Marc Laurent,
Responsable exécutif de la chaire
"Défense & Aérospatial", Sciences Po Bordeaux

« *A new operational domain* » (« un nouveau domaine opérationnel »), telle est la déclaration faite par l'OTAN, en 2019, pour traduire la mutation sécuritaire du domaine spatial qui s'opère depuis le tournant du siècle. Il est vrai que si l'espace est un milieu d'intérêt militaire depuis les premières heures de son exploration, les comportements agressifs d'Etats qui entendent y voir reconnaître leur puissance poussent de plus en plus à le représenter comme un champ de conflictualité ouvert là il demeurait déjà une zone de friction, mais de façon plus discrète.

Parler de l'espace comme un nouveau domaine opérationnel est toutefois étonnant. En effet, l'assertion sous-tend qu'un « *old operational domain* » (« un ancien domaine opérationnel ») ait désormais vécu, ce qui aurait peu de sens tant les enjeux spatiaux des décennies passées demeurent. Ou alors, pire : que l'activité spatiale militaire n'eût pas été considérée jusqu'ici comme « opérationnelle », ce qui pourrait surprendre ceux qui suivent l'actualité stratégique depuis un demi-siècle.

Une autre hypothèse, et c'est certainement la plus probable, est que le mot « opérationnel » revête ici une signification spécifique. De fait, dans le contexte de tension spatiale de ces dernières années, on ne peut pas écarter l'idée que ce terme soit devenu un « *buzz word* » d'opportunité plus politique que fonctionnelle.

Mais, alors, quel est le sens donné à ce mot « opérationnel » appliqué à l'espace ? En outre, avons-nous la certitude que cette interprétation soit partagée et qu'elle soit représentative des volontés et des ambitions des Etats qui en font usage ? Ces questions, qui ont incontestablement leur place dans un magazine nommé « *Opérationnels* », méritent qu'on y réfléchisse, car leurs réponses ne sont pas sans implications politico-militaires pour les puissances spatiales, en général, et celles du camp occidental, en particulier.

© Veiksmne

L'ANALYSE DU CONSEIL EDITORIAL

L'espace, nouveau domaine opérationnel

Une souveraineté de plus en plus spatio-dépendante, des stratégies délibérées d'intimidation spatiale

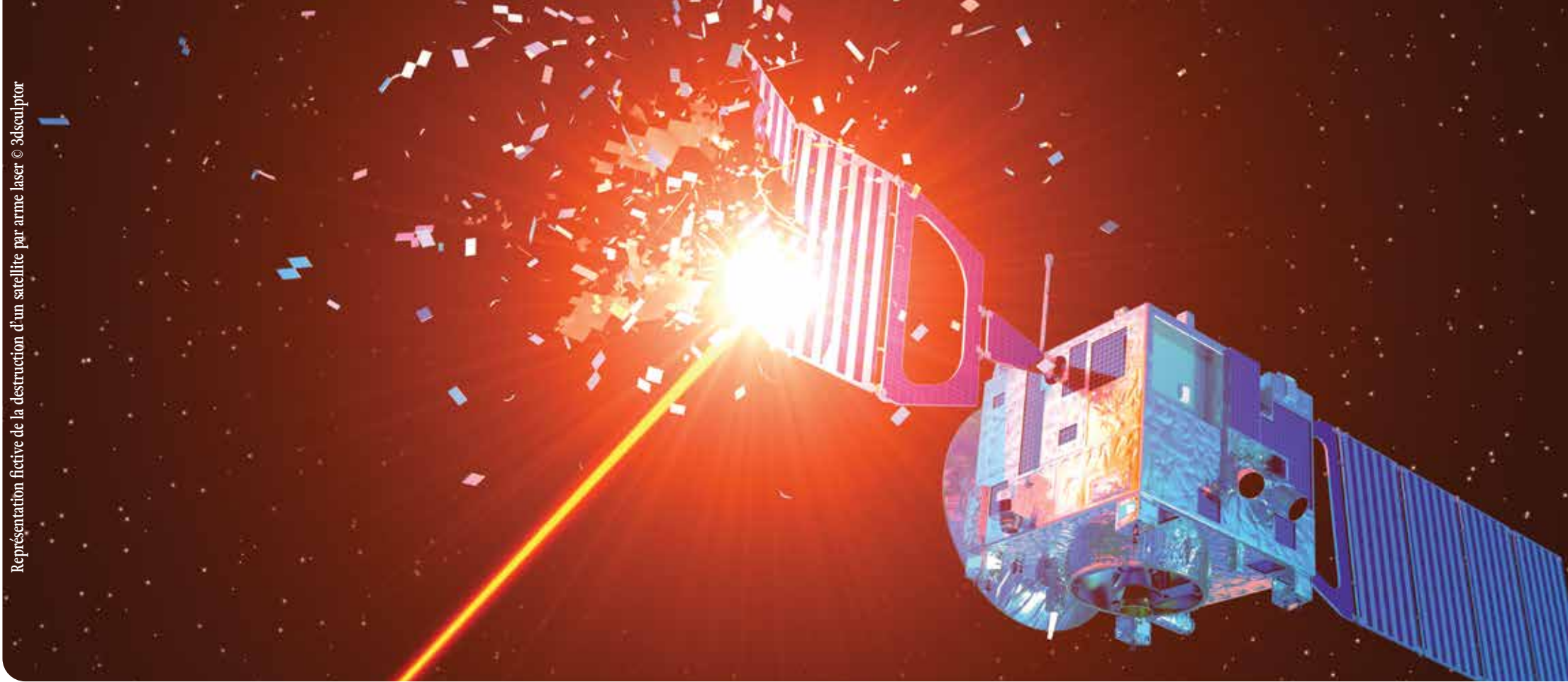
Le besoin de faire évoluer la qualification militaire de l'espace est né du développement de comportements inquiétants voire hostiles d'Etats, considérés comme adverses ou non, qui entendent montrer au monde entier qu'ils défendront une souveraineté, la leur, qui est de plus en plus spatio-dépendante. Par leurs agissements, ces derniers souhaitent manifester leur disposition à écarter toute intimidation spatiale à leur égard, prouver qu'ils en sont techniquement capables et, qu'à défaut de résultats défensifs, ils n'hésiteront pas à devenir agressifs.

Pour cela, ils n'hésitent pas à se lancer dans des démonstrations de force ou des manœuvres spatiales complexes qui s'inscrivent dans une stratégie de découragement d'un rival potentiel. En cela, ils adoptent des postures finalement semblables, dans l'esprit, à ce qu'elles sont dans les milieux terrestres (Terre, Air, Mer). Incidemment, ils montrent qu'ils possèdent un niveau technologique à ne pas ignorer et qu'ils sont prêts à entrer dans la course à la puissance spatiale.

Mais ce jeu de la peur, ancien comme le monde, est très risqué. De fait, on observe que les « coups de mentons spatiaux » deviennent de plus en plus fréquents, voire récurrents chez certains, et que la rivalité technologique, qui s'appuie sur des innovations toujours plus performantes, devient elle-même source de danger. Celui-ci est renforcé par le fait que les Etats dont il s'agit sont aussi, du moins pour l'instant, des puissances nucléaires et que la notion d'intérêt vital, dont l'atteinte préside généralement à l'usage de l'arme atomique, pourrait trouver un écho spatial. Le risque de passer du découragement spatial à la dissuasion nucléaire n'est donc pas à exclure.

Quoi qu'il en soit, ces agissements inamicaux, d'où qu'ils viennent, constituent des menaces objectives pour les activités spatiales mondiales, qu'elles soient civiles ou militaires, et pour une société mondiale très tributaire de l'espace. Pis, ils entretiennent une situation d'incertitude sur les intentions, laquelle peut dégénérer à tout instant et alimenter une conflictualité internationale sur Terre qui, malheureusement, couve depuis plusieurs années et ne demande qu'à se déclarer. En la matière, les invasions de l'Ukraine par la Russie, en 2014 puis 2022, ont montré, à plusieurs reprises, combien la tension entre ces deux pays pouvait se transposer dans l'espace et combien le moindre faux pas au voisinage extra-atmosphérique de la Terre pourrait le transformer en un champ d'affrontement critique pour la planète.

Représentation fictive de la destruction d'un satellite par arme laser © 3dsulptor



Le spatial de défense : un esprit de « front à défendre »

C'est la raison pour laquelle les puissances spatiales ont entrepris la mise en place de mesures d'anticipation, de défense voire de réaction vis-à-vis de ce qu'ils considèrent, au mieux, comme un risque mais, au pire, comme une menace avec, souvent, une grande difficulté à discriminer les deux tant leur caractère intentionnel ou non est ambigu. Ces mesures d'Etat ont pris la forme de stratégies, de programmes capacitaires et d'investissements qui se rapportent à ce qu'il est désormais convenu d'appeler le spatial de défense.

Cependant, au-delà des discours, adoptant toujours un ton volontariste, les postures prennent des formes plus ou moins audacieuses qui reflètent la façon dont les puissances étatiques se représentent (ou veulent bien se représenter) le milieu spatial et la compréhension stratégique que leurs décideurs nationaux en ont.

Car si l'espace est un bien commun de l'Humanité, sa représentation est loin d'être homogène et reste attachée à chaque personnalité dirigeante. Pour les uns, tenants d'une définition classique de la géopolitique, il est difficile d'intégrer dans leur vision un domaine détaché, par nature, de la géographie terrestre et, du moins le perçoivent-ils ainsi, en discontinuité avec le monde des Humains auquel l'espace, par son immatérialité, est étranger. Pour eux, l'enjeu de sécurité internationale ne saurait réserver à l'espace un autre usage que celui d'être

une tour de guet, un relais de communication ou un support technique de forces en opération. Mais, pour d'autres, il est au contraire possible de se détacher du déterminisme cartographique et de se concentrer sur la façon dont l'espace extra-atmosphérique peut devenir en soi un levier de souveraineté et de puissance. Pour ceux-là, l'activité spatiale a désormais dépassé le seul soutien aux activités terrestres et est perçue comme un facteur conditionnant de toute stratégie de défense et de sécurité nationale, conduisant inévitablement l'espace extra-atmosphérique à devenir un « nouveau front à défendre », pour reprendre les propos de la ministre des Armées Florence Parly lors de la présentation de la stratégie spatiale de défense française de 2019¹.

Entre ces deux postures, d'autres Etats tentent de trouver un positionnement politiquement acceptable entre une ambition (prendre sa place dans l'histoire sécuritaire spatiale), un paraître (donner l'impression d'être un acteur spatial qui compte), un possible (ne pas s'engager dans une couteuse utopie spatiale) et un politiquement défendable (rester conforme à ses valeurs idéologiques).

Cette approche différenciée des Etats n'est pas nouvelle vis-à-vis d'un domaine militaire émergent. Ainsi, le milieu aérien, lorsqu'il est apparu comme un enjeu de puissance, voilà environ un siècle, fut témoin de comportements allant de l'enthousiasme prospectif, qui militait pour le développement de la puissance aérienne (« Air Power »), au réflexe conservateur, qui entendait

conserver l'avion dans le giron de l'engagement tactique de surface (terre, mer) et refusait son émancipation stratégique. Ces attitudes, on les retrouve de façon quasiment identique dans le spatial de défense. Elles vont du volontarisme devant l'évidence sécuritaire à la résistance, face à un changement perçu comme perturbateur des doctrines convenues et générateur de choix (capacitaires et budgétaires) affectant l'ordre établi.

Mais pour toutes les postures, un point commun est le manque de conscience de l'urgence d'une situation spatiale qui va, stratégiquement et technologiquement, s'emballer sous peu et dont les développements vont dépasser les imaginations les plus fertiles. Là-aussi, on ne peut que se rappeler l'histoire de l'aviation militaire où, au début des années vingt, on résonnait sur des avions en bois et en toile sans imaginer que, trois décennies plus tard, ils seraient métalliques, à réacteur, dépassant la vitesse du son et capables d'actions militaires alors inconcevables.

De l'appui des opérations au combat spatial

Pour satisfaire tous ces regards, un qualificatif, qui se veut consensuel, a récemment émergé pour qualifier le caractère sécuritaire du milieu spatial. Ce terme, révélateur d'un indubitable effort de diplomatie spatiale, a non seulement trouvé son auditoire mais emporte aujourd'hui l'adhésion de principe d'un



OTAN : L'ARTICLE 5 ÉVOQUÉ POUR LES AGRESSIONS SPATIALES

Par le général de corps aérien (2S) Jean-Marc Laurent

L'Alliance atlantique a présenté une nouvelle politique spatiale lors du Sommet de Londres des 3 et 4 décembre 2019 : la déclaration finale indique ainsi que les Alliés reconnaissent l'espace comme « *a new operational domain for NATO* »¹. Assez étonnamment, la traduction en français est quelque peu aménagée puisqu'elle le définit comme « *un milieu d'opérations de l'OTAN* », ce qui ne veut pas exactement dire la même chose. Quoi qu'il en soit et c'est l'essentiel, les Alliés ont reconnu le rôle majeur de l'espace dans la préservation de leur sécurité.

Dans une communication externe, l'Alliance écrira en outre (version française) que l'espace est un « *milieu d'opérations, au même titre que les milieux aérien, terrestre, maritime et cyber* » et que sa politique spatiale « *a pour but d'encadrer l'approche de l'OTAN concernant l'espace et de veiller à ce que les opérations et les missions de l'Alliance bénéficient d'un soutien spatial adéquat dans des domaines tels que les communications, la navigation et le renseignement* »². Si la politique spatiale alliée reste prudente vis-à-vis de toute intention offensive dans l'espace, soulignant d'abord le besoin défensif de protéger les capacités alliées, elle ouvre toutefois la réflexion à la production d'effets dans l'espace (logique « *Space to Space* »)³.

Toutefois, lors de leur sommet de 2021, les Alliés « *sont convenus que les attaques dirigées vers l'espace, en provenance de l'espace ou dans l'espace représentent un réel défi pour la sécurité de l'Alliance, dont l'impact pourrait menacer la prospérité, la sécurité et la stabilité des États et de la zone euro-atlantique, et qu'elles pourraient avoir sur les sociétés modernes un effet tout aussi dommageable que celui d'une attaque conventionnelle. De telles attaques pourraient conduire à l'invocation de l'article 5* »⁴. L'Alliance ouvre ainsi clairement le champ à la conflictualité spatiale (logiques « *Earth to Space* » et « *Space to Space* ») et donne à l'activité militaire spatiale un sens nouveau qui ne se limite pas à l'appui opérationnel des forces engagées sur Terre (domaines Terre, Mer, Air).

On passe ainsi d'un espace « *seconde ligne de défense* » à un espace « *première ligne de défense* », mais la notion de combat (« *warfighting* ») est prudemment évitée. Par ailleurs, l'OTAN ne dispose pas de moyens militaires spatiaux et ne peut que se reposer sur ceux des États alliés. Quoi qu'il en soit, l'OTAN, qu'on accuse souvent d'être coupable d'assimilation pure et simple des concepts américains, montre ici qu'elle a une position plus en subtilité qui permet à chaque allié de s'y retrouver. D'ailleurs, chacun a une lecture appropriée de la stratégie commune par le biais d'une interprétation qu'il fait sienne.

§

grand nombre d'États, du moins occidentaux. Ce mot est « opérationnel ». Un mot dont on comprend vite que la valeur est plus politique que fonctionnelle tant il n'est en rien innovant alors qu'il laisse entendre, appliqué à l'espace, que le caractère opérationnel de ce milieu est nouveau. Mais, en y regardant de plus près, on comprend que son acception varie selon ses utilisateurs. Elle va de l'intérêt limitatif porté aux seules productions spatiales (renseignement, positionnement, communications, etc.) à la reconnaissance plus large de l'espace comme un domaine de combat c'est-à-dire capable d'une confrontation militaire *in situ*. Cette variété de sens donnés au mot « opérationnel » traduit en fait une disparité des interprétations, mais révèle aussi des représentations plurielles du milieu ainsi que des cultures sécuritaires très différentes.

Pour certains, l'espace est synonyme d'intangibilité voire de vacuité et demeure très éloigné de l'idée traditionnelle qu'on se fait d'un théâtre d'opérations militaires. Pour cette école de pensée, la tentation est souvent de ramener le spatial à une réalité plus

accessible qu'elle pense pouvoir mieux appréhender. C'est, par exemple, la primauté accordée à la donnée spatiale qui, bien qu'étant aussi immatérielle, lui est plus intuitive et concrète. Elle traduit une approche consumériste de l'espace et, d'ailleurs, peu importe d'où viennent ces données du moment qu'elles sont accessibles « à bon compte ». Mais c'est oublier qu'elles n'émanent pas d'un éther virtuel et que leur valeur est directement liée à la qualité et la résilience de l'outil qui les a produites. Concevoir l'espace sous cet angle, c'est un peu se comporter comme le poissonnier vis-à-vis de la mer : on a la connaissance du poisson (qui est une forme de donnée issue de la mer), mais on n'est pas pour autant un pêcheur conscient de l'enjeu maritime. Pour les tenants de cette représentation, le mot « opérationnel » veut dire « d'intérêt opérationnel pour un autre milieu ».

Pour d'autres, l'espace est d'abord un milieu d'expression de la puissance, de sauvegarde des intérêts nationaux et, si besoin, de résistance à l'agressivité ennemi. L'enjeu ne se limite pas, pour eux, à récolter des « produits de l'espace », certes essentiels, mais aussi à protéger et à

Illustration page ci-contre : arme laser spatiale /
image fournie par la NASA © Marko Aliaksandr

¹ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_190862.htm

² https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_171584.htm

³ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_190862.htm

⁴ Sommet de Bruxelles de l'Alliance atlantique, du 14 juin 2021



Exercice « Crimson Skies » destiné à entraîner les opérateurs de satellites de communication militaire dans l'identification des menaces affectant la constellation WGS (« Wideband Global SATCOM ») / utilisation des antennes QLAA (« Quad-band Large Aperture Antenna ») et terminaux GMT (« Ground Multi-band Terminal ») © US Air Force by 1st Lt. Charles Rivezzo, 527th Space Aggressor Squadron, Schriever Space Force Base, Colorado, 31 octobre 2022

défendre l'outil productif. Il est également d'innover dans le mode de production de l'information spatiale et de développer des stratégies novatrices, en termes de gestion des plateformes satellitaires et des orbites, pour améliorer leur pertinence. Pour cela, le défi que cette école de pensée se fixe est de mettre en place les dispositifs de surveillance d'un ciel extra-atmosphérique menacé, de détection de comportements insidieux voire hostiles, de découragement des attitudes agressives et, le cas échéant, de réaction à distance ou au contact par des moyens défensifs voire offensifs. Pour elle, l'activité spatiale ne peut se satisfaire de modes opératoires figés et se doit d'être en évolution constante pour contrer les éventuelles « tempêtes spatiales » : elle parle, par exemple, de mobilité, de manœuvrabilité, de patrouilleurs spatiaux, d'interventions en orbites, etc. Pour les défenseurs de cette compréhension de l'espace sécuritaire, « opérationnel » veut dire aussi « engagement opérationnel dans le milieu ».

Ces différences de perception sur la place du spatial dans

l'action militaire expliquent la façon dont les Etats de l'Alliance atlantique ont construit, lorsqu'elles existent, leur stratégie spatiale de défense et l'organisation militaire pour l'exprimer. Mais, quelles qu'elles soient, ces réflexions stratégiques sont, en 2023, rarement abouties et encore en maturation. Même pour les plus avant-gardistes, on sent bien qu'un « mur reste à franchir » : celui de l'acceptation du combat dans l'espace, lequel revêtra des formes différentes de celles prévalant à la surface terrestre. Tous tournent autour de ce sujet-clé avec, selon leur enjeu politique et leur culture sécuritaire, une façon convenue de dire les choses sans vraiment les dire (mais sans laisser penser qu'elles ont ou non été dites), le révélateur des véritables intentions étant la forme et le niveau de l'engagement capacitaire. Cela pourrait n'être qu'anecdotique. Mais au moment où le contexte sécuritaire international laisse peu de place à l'hésitation ou à la procrastination, le risque est que, les mêmes comportements produisant les mêmes effets, nous nous retrouvions comme voilà un siècle, quand, alors que l'évidence aérienne se concrétisait chaque jour

de l'entre-deux guerres, les « Etats frileux » en subirent les conséquences les plus dramatiques.

L'espace des puissances spatiales alliées : milieu d'intérêt opérationnel ou milieu d'opérations ?

Le choix des mots est ainsi révélateur de la représentation que l'on se fait d'un objet. Il indique une façon de raisonner, une adéquation de la pensée à l'enjeu, une hiérarchisation des priorités et une détermination à agir dans un temps plus ou moins immédiat. Il peut aussi, indirectement, traduire un refus conceptuel même s'il est habillé d'un accord de façade. C'est la raison pour laquelle le déclaratoire est un signal mais il ne constitue pas une fin en soi. La qualification du domaine spatial est un exemple du « poids des mots » et de leur signification, avouée ou non. Pour s'en convaincre, il est intéressant d'observer la façon dont, au sein de l'Alliance, on décrit le caractère opérationnel du domaine spatial et la façon dont on mesure en conséquence le niveau d'investissement stratégique qu'il appelle à consentir.

Etats-Unis : éviter un Pearl Harbour spatial

Pour les Etats-Unis la perception opérationnelle du domaine spatial ne varie pas depuis les origines, c'est-à-dire du premier lancement satellitaire, et même avant si on considère la course à l'espace des années quarante et cinquante entre armées américaines d'abord, avant d'être celle qui l'opposa à l'URSS.

D'emblée, les Etats-Unis ont développé une doctrine du Space Power qui incluait une capacité d'action dans l'espace (Logique « Space to Space »). Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler le projet d'avion spatial Dyna-Soar (1957-1963) capable d'interventions offensives dans l'espace². On peut aussi se rappeler des projets de missiles antisatellites ou de « mines » antisatellites des années soixante et soixante-dix, qui ne faisaient que répondre aux canons antisatellites soviétiques installés sur les premières stations orbitales.

On pense également bien entendu à l'initiative de défense stratégique (IDS), présentée par le Président Reagan en 1983, auquel la presse adossa très vite le surnom de « Star Wars » et qui modèlera la représentation mentale du grand public influencé par la sortie, quelques semaines plus tôt, d'un épisode de la saga cinématographique éponyme. Ces années quatre-vingt seront aussi, pour les Etats-Unis, celle d'essais de nouvelles armes antisatellites. Elles montreront leur détermination à combattre dans l'espace pour se défendre.

Durant les décennies qui suivront, Washington développera des stratégies spatiales et des capacités

associées qui feront de l'espace un milieu d'opérations. Ainsi, du « Space Power » au concept de « Space Dominance »³ : un concept, allant au-delà de la seule idée de domination spatiale et qui signifie la capacité de supériorité absolue sur tous les adversaires potentiels réunis. S'appuyant ainsi sur des contre-capacités (« counter capabilities ») capables d'éviter un « Pearl Harbour spatial », les Etats-Unis ont conçu l'espace comme un possible champ de bataille.

Plus récemment, cette notion de combat spatial a conduit la « National Security Space Strategy » de 2010 à mettre en avant le principe de légitime défense dans l'espace et y concevait, par là même, la possibilité d'actions offensives⁴. Quelques années plus tard, l'administration Trump se fit remarquer par une politique spatiale martiale, affirmant que l'espace était un domaine de compétition et qu'il était le plus récent domaine de combat (« the world's newest warfighting domain⁵ »).

Depuis, les Etats-Unis ont adopté un langage moins guerrier. Moins combative dans les mots et plus ouverte sur le dialogue international et la régulation de l'espace, la « National Security Strategy » d'octobre 2022 n'en garde pas moins les grands principes, qui visent à garder le leadership américain dans l'espace par tous les moyens et à répondre aux nombreuses démonstrations de force dont la dernière décennie a été la scène (tir de missiles antisatellite, manœuvres hostiles de satellites, essais de nouvelles formes de menaces non cinétiques, etc.).

A cet égard, la guerre en Ukraine et le risque constant d'un transfert du conflit dans l'espace ne font que renforcer la reconnaissance de l'enjeu opérationnel des activités spatiales militaires américaines qui ne se sont jamais limitées au seul soutien des forces « atmosphériques ». Aux Etats-Unis, « opérationnel » veut dire avant tout combat et « espace opérationnel » signifie milieu de combat, c'est-à-dire un espace (sans jeu de mot) où des actions de guerre (« Warfighting ») peuvent être conduites. Les choses sont clairement dites et les budgets spatiaux effectivement alloués sont en cohérence avec cette vision.

Europe : un développement en retenue par confiance du parapluie américain

Parmi les alliés européens, peu envisagent une action spatiale en matière de défense, peu en ont les capacités et peu ont des stratégies qui entendent élargir leurs compétences au-delà d'un espace « soutien » d'un engagement terrestre. Pour la plupart, la position de l'Alliance atlantique convient en effet, car elle reste relativement neutre, tandis que celle de l'Union européenne - pour qui l'espace se limite à un « domaine stratégique⁶ » et dont la stratégie spatiale de défense est naissante⁷ - reste, à ce stade, dans le même périmètre

préventif que celui de l'Alliance atlantique.

Comme pour le nucléaire, la plupart des Etats-membres se reposent sur un parapluie américain qu'ils pensent en mesure (voire même en devoir pour certains) de leur apporter une protection globale, donc y compris spatiale, comme s'il existait une territorialité otanienne dans l'espace à ne pas transgresser. Il n'en reste pas moins que spatial et nucléaire sont deux dimensions stratégiques très différentes : si le traité de l'Alliance atlantique peut convenir pour faire face à des effets spatiaux sur Terre, il n'a pas été initialement conçu pour l'espace, même si l'évocation de l'Article V lors du Sommet de Bruxelles précédemment évoqué pourrait à terme faire bouger les lignes.

Néanmoins et indépendamment de la France, quelques Etats-membres de l'UE ou alliés ont récemment créé des stratégies ou politiques spatiales (termes variables selon les pays) et des outils opérationnels associés. Mais l'on constate que le mot « opérationnel » est au final très absent du langage européen de défense, et que le seuil du spatial combattant est encore loin des esprits.

- En 2020, l'Italie a créé son commandement de l'espace (création du « *Comando delle Operazioni Spaziali* »). Ce pays est ainsi dans une phase de montée en puissance de son spatial de défense, lequel s'appuie essentiellement sur le développement de capacités de soutien aux forces terrestres et, pour ce faire, sur des coopérations avec divers Etats européens, dont la France.
- Le Royaume-Uni a suivi une logique similaire en 2021 avec la création du « *UK Space Command* » et s'il a un important retard capacitaire par rapport à la France, il a une ambition stratégique qui s'en rapproche.
- L'Allemagne a également emboîté le pas en 2021 avec la création du « *Weltraumkommando* » avec pour mission « *des opérations toujours défensives*⁸ ».

France : un allié fiable, mais en recherche d'autonomie stratégique

Alors, reste la France qui est incontestablement le leader européen en matière de spatial de défense. En septembre 2018, Florence Parly, alors ministre des Armées, déclarait que « *tout comme la terre, la mer, l'air et le cyberspace, l'espace exo-atmosphérique est devenu le théâtre de rivalités des grandes puissances* » et d'en conclure qu'« *il est en train de devenir un champ d'opérations en tant que tel*⁹ ». L'année suivante, dans sa présentation de la stratégie spatiale de défense française, elle désignait l'espace comme « *le dernier domaine à investir*¹⁰ ».

Cette affirmation, qui traduit une véritable prise



de conscience, peut néanmoins donner le sentiment d'une découverte récente de l'agressivité de certains comportements spatiaux. Cela pourrait surprendre alors qu'elle intervient après des décennies de militarisation de l'espace et de démonstrations de puissance qui datent des premières heures de l'ère spatiale et qui, certes, se sont fortement multipliées depuis une quinzaine d'années. Mais la déclaration permet de donner le sentiment que la France a clairement perçu une situation « nouvelle ». Cette prise de parole, qui aurait pu être faite bien avant 2019, cache surtout la grande difficulté que les « lanceurs d'alerte » militaires, principalement au sein de l'armée de l'Air - devenue récemment armée de l'Air et de l'Espace, mais qui l'était depuis longtemps dans les faits -, ont eu de faire reconnaître au cours des décennies précédentes le domaine spatial comme un milieu, ne tergiversons pas sur les mots, d'actions de guerre.

Il a fallu en effet non seulement convaincre de la réalité de l'émergence d'un nouveau front extra-atmosphérique, mais aussi rassurer des parties inquiètes qui, comme pour l'aérien voilà un siècle, craignaient la naissance de (encore) une nouvelle armée qui accaparerait forcément moyens et budgets et qui, comble de perfidie conceptuelle, allait tenter de changer le sens du mot guerre. Il faut dire que le discours ministériel pouvait faire craindre une telle réaction en prenant comme exemple l'aviation et en avançant, sans aller plus loin toutefois, que « *l'Homme a construit des avions, nous avons créé l'armée de l'Air*¹¹ ». Mais, après un dialogue, parfois nourri mais constructif

et finalement convergent, une stratégie spatiale de défense de la France a abouti et ne s'est pas limitée à des mots creux. De fait, le successeur de Florence Parly a la tête des forces armées, Sébastien Lecornu, n'a eu de cesse depuis sa nomination de s'inscrire dans la continuité. Soulignant l'importance cruciale de l'Espace dans la politique de défense de la France, il s'est ainsi astreint à défendre « *une copie ambitieuse (...) en cours de réalisation* », tant au niveau des lanceurs que des satellites, dans le cadre de la prochaine Loi de programmation militaire¹².

En France, il ne fait donc désormais aucun doute que l'Espace est admis comme « milieu » à part entière, au sens militaire du terme (comme le sont les milieux Terre, Mer, Air et Cyber), et non plus comme un environnement périphérique de l'action des forces. Reste néanmoins à concrétiser « opérationnellement » un engagement, pour lequel on peut saluer, quelle qu'en soit l'interprétation, un volontarisme unique en Europe. Toutefois, il s'agit de rester prudents, car il est fort à parier que chacune des parties prenantes a bien voulu comprendre ce qu'elle voulait comprendre.

Rien n'est acquis et les résistances vaincues, qui ne sont souvent que gelées, chercheront à reprendre inévitablement la main sur l'émancipation de ce nouveau domaine. Elles peuvent le faire de deux manières : en empêchant le développement de l'action combattante dans l'espace par le biais budgétaire ; mais aussi par le facteur éthique (à l'instar de ce qui a été le cas des

drones). Elles peuvent aussi le faire d'une façon plus indirecte en incitant au regroupement espace-cyber qui, sous une apparence rationnelle, pousserait le spatial de défense à composer avec la cyberdéfense. Cette « fusion doctrinale » conduirait à remettre en cause le fait que l'activité spatiale doit obéir à une doctrine spécifique seule garante d'une supériorité dans le domaine.

En attendant, en France, l'espace sécuritaire est désigné comme un milieu d'opérations, le mot cultivant malgré tout une ambiguïté sur ce que sont ces opérations. Quoi qu'il en soit, comme ce qu'il est advenu de l'aviation militaire voilà un siècle, le « spatial de combat » semble devoir s'imposer, que ce soit un bien ou un mal pour l'humanité. Et, pour la France comme pour les Etats-Unis, il est inéluctable que l'espace soit en passe de devenir (s'il ne l'est pas déjà) un « *warfighting domain* » !

§

¹ Discours de Florence Parly, ministre des Armées, Lyon Mont-Verdun, 25 juillet 2019.

² Le programme Dyna-Soar (pour DYNAMIC SOARING) de l'« US Air Force » a été lancé en le 10 octobre 1957 soit six jours après le lancement du premier satellite Spoutnik soviétique. Ce projet d'avion spatial (conçu par Boeing) et qui aurait dû être lancé par une fusée Titan (conçu par Martin/Bell) a été financé jusqu'en 1963, puis arrêté au profit du développement des capsules Mercury, Gemini puis Apollo. Dyna-Soar aurait dû aboutir à un véhicule capable, au milieu des années soixante-dix, de missions de bombardement, de reconnaissance et d'inspection de satellite.

³ « *To promote security and stability in space, we will pursue activities consistent with the inherent right of self-defense, deepen cooperation with allies and friends, and work with all nations toward the responsible and peaceful use of space.* » - 2010 National Security Strategy.

⁴ « *To promote security and stability in space, we will pursue activities consistent with the inherent right of self-defense, deepen cooperation with allies and friends, and work with all nations toward the responsible and peaceful use of space.* » - 2010 National Security Strategy.

⁵ Discours du Président Donald Trump sur la base aérienne d'Andrews, le 20 décembre 2019, à l'occasion de la cérémonie de signature du « National Defense Authorization Act » instituant la « Space Force ».

⁶ https://www.eeas.europa.eu/eeas/assurer-lavenir-de-leurope-dans-l'espace_fr

⁷ Voir la publication le 10 mars 2023 de la toute première « stratégie spatiale pour la défense et la sécurité » européenne >>> https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-space-strategy-security-and-defence_en

⁸ Discours de Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre de la défense allemande, lors de l'inauguration du commandement de l'espace, le 13 juillet 2021.

⁹ Déclaration de Florence Parly sur la défense spatiale, à Toulouse, le 7 septembre 2018.

¹⁰ Déclaration de Florence Parly sur la stratégie spatiale de défense, à Lyon, le 25 juillet 2019.

¹¹ Déclaration de Florence Parly, *ibid.*

¹² Voir l'audition de Sébastien Lecornu, ministres des Armées, le 28 février 2023 devant la Commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat intitulée « Loi de programmation militaire et Ukraine ».